

Peu de délibérations lors de ce conseil mais des délibérations de poids puisque, parmi les sujets examinés figuraient, entre autres :

- le rapport sur le développement durable,
- le débat d'orientation budgétaire et
- le projet de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

Rapport de développement durable

Plus clair que les années précédentes le rapport montre que, si la ville a fait des progrès en matière d'éclairage (la quasi-totalité de l'éclairage public est désormais alimenté par des ampoules LED), peu, pour ne pas dire rien, a été fait dans le domaine des circulations douces. Quant à l'information des Neuilléens, elle n'est pas vraiment transparente puisque les comptes rendus intégraux des conseils ne sont plus publiés sur le site de la ville et il manque une information municipale sous format papier, comme l'était « la lettre du maire », par exemple.

Débat d'orientation budgétaire

Une présentation de 15 pages, dont 6 consacrées à une rétrospective 2012/2016 !

Ce débat, qui a lieu obligatoirement après le rapport du développement durable, ne lui consacre même pas un paragraphe.

Si l'année 2018 devrait voir le début des travaux à l'école Michelis, l'ensemble du budget est organisé autour du projet de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Des biens de la commune continueront d'être vendus, la dette sera augmentée (on pourrait passer de 100 euros par habitant à 1000 euros) et il pourrait y avoir une hausse des impôts fonciers.

Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle

Le projet devrait rendre aux piétons (et cyclistes) une zone qui est pour l'essentiel un vaste parking ; c'est une bonne chose. La circulation, quant à elle, restera soutenue et la pollution forte, tant que l'utilisation de la voiture ne diminuera pas. Que l'avenue soit enfouie ou reste en surface ne change rien à la pollution.

Il n'en reste pas moins que, si le projet est intéressant, il est trop « luxueux » et donc trop coûteux. Il aurait été préférable d'être un peu plus modeste dans les aménagements pour permettre de garder des marges de manœuvre budgétaire au cours des 3 ou 4 années de travaux.

Ce projet est par ailleurs « inachevé » dans la mesure où il s'arrête au niveau du pont et ne prévoit rien pour améliorer les déplacements piétons ou cyclistes jusqu'à la Défense.

Une [enquête publique](#) aura lieu du **3 janvier au 2 février**. Tous les Neuilléens pourront alors consulter les documents à la mairie.

A noter :

Un recours est en cours pour diminuer la participation de la ville au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC). J'ai découvert en séance un projet de vote de soutien à ce recours pour lequel l'unanimité était envisagée. J'ai indiqué que je ne voterai pas le soutien à ce recours.

Votes de « Neuilly-Solidarité-Ecologie »

- N°1 à 4: budgets modificatifs : Abstention
- N°5 et 6 : pas de vote s'agissant de rapports
- N° 7 : Débat d'Orientation Budgétaire: Contre
- N° 8 : Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle : Abstention, compte tenu du coût.